

• (11.10 a.m.)

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je crains que la déclaration du ministre ne soit le signe avant-coureur de très mauvaises nouvelles pour les producteurs de blé de l'Ouest. C'est sans doute le préliminaire de l'annonce d'une regrettable réduction du prix du blé.

Fort judicieusement, le ministre a signalé que pour certaines classes ou types de blé, les prix étaient bien au-dessous du minimum fixé par l'accord international sur les grains. Il a dit que nos concurrents avaient conclu de nombreuses ventes. J'espérais que le ministre dise à la Chambre quels sont ces concurrents qui violent l'accord auquel le Canada est partie, en même temps que d'autres pays exportateurs.

On sait, évidemment, que les États-Unis, dans l'intervalle entre l'expiration de l'accord international sur le blé et l'entrée en vigueur de l'accord international sur les grains, vendaient le blé 18c. au-dessous du minimum, bien que l'ancien ministre du Commerce nous eût donné l'assurance qu'en vertu d'un accord verbal, toutes les parties intéressées s'en tiendraient au minimum fixé dans le projet d'accord international sur les grains.

J'espère que le ministre saisira sous peu l'occasion de dire à la Chambre si nos concurrents qui vendent à un prix inférieur au prix convenu sont parties à l'accord international sur les grains et, si oui, quels sont ces pays ou bien s'agit-il de pays exportateurs qui n'ont pas signé l'accord. Sauf erreur, tous les exportateurs importants sont parties à l'accord international sur les grains. Je dois donc conclure que l'accord international a été violé par des pays qui ont accepté certains prix minimums, mais qui ne tiennent pas compte de l'accord. Je crois que l'affaire est regrettable et qu'elle doit préoccuper vivement le ministre et surtout les cultivateurs canadiens.

Si la situation persiste, j'estime que la Commission canadienne du blé sera forcée d'ajuster ses prix pour faire face à la concurrence mondiale. Mais cela signifiera que la production du blé au Canada se trouvera dans une situation catastrophique et que de nombreux cultivateurs de l'Ouest canadien auront de graves ennuis. J'espère que la réunion annoncée par le ministre permettra de rétablir une certaine stabilité des prix.

Je m'inquiète quelque peu du passage de la déclaration du ministre où il souligne que l'accord international sur les grains a prévu des dispositions en vue de rajustements provisoires des prix minimums. Malheureusement, ces rajustements ont tendance à devenir permanents. Si nous devons enregistrer une baisse permanente pour le reste de la durée de cet accord, cela suscitera de grandes

[M. Muir (Lisgar).]

difficultés à nos producteurs de blé et naturellement à l'économie canadienne en général.

Tous les députés à la Chambre voudront formuler, j'en suis sûr, leurs meilleurs vœux de succès au ministre lors de la réunion projetée. Celui-ci réclamera sans doute une adhésion aux prix minimums prévus par l'accord international sur les grains plutôt que de préconiser une réduction temporaire des prix, si celle-ci peut être évitée.

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je comprends parfaitement le désappointement de l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) au sujet du marché international des céréales, particulièrement de celui du blé. Cependant, je tiens à le féliciter et à le remercier de mettre la Chambre au courant de ces problèmes et des efforts qui ont été faits, en collaboration avec les autorités américaines, en vue de trouver des solutions avantageuses.

J'espère quand même que les producteurs de céréales de l'Ouest ne seront pas trop touchés financièrement par ces difficultés du marché. Cela prouve que même lorsque nous avons des possibilités de production assez considérables pour aider à l'alimentation de tous les habitants du globe, certains problèmes de concurrence se posent entre les hommes.

J'espère que l'honorable ministre poursuivra ses efforts et qu'avec la participation de la Commission canadienne du blé et de tous les intéressés, il trouvera des solutions heureuses qui feront que nos producteurs de blé de l'Ouest n'auront pas à souffrir trop durement des conséquences de la concurrence sur le marché international.

LES AFFAIRES INDIENNES

DÉPÔT DE LA PARTIE II DU RAPPORT HAWTHORN-TREMBLAY

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, j'ai le plaisir de déposer aujourd'hui les versions française et anglaise de la partie II du rapport Hawthorn. Je veux aussi déposer la version française de la partie I de ce rapport, dont la version anglaise a été déposée à la Chambre le 10 mars 1967.

Pour la gouverne de la Chambre, je signale que j'ai donné ordre de distribuer des exemplaires du rapport en question à tous les conseils de bandes indiennes, à toutes les associations indiennes et à tous les premiers ministres provinciaux, ainsi qu'aux commissaires des Territoires et aux membres de leur cabinet ou de leur conseil. Évidemment, tous les députés en recevront un exemplaire dès aujourd'hui.